

ENVOI PAR COURRIEL

Le 5 octobre 2016

Objet : Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 26 septembre dernier votre demande d'accès visant à obtenir les documents concernant le montant des bonis de performance accordés depuis trois ans (2013, 2014 et 2015) aux directeurs locaux de la Société des traversiers du Québec (STQ) aux traverses de Sorel-Tracy, Tadoussac et L'Isle-aux-Coudres.

Nous désirons vous informer que la STQ n'a versé aucun boni au rendement à l'ensemble de ses cadres, incluant les directeurs locaux des traverses de Sorel-Tracy, de Tadoussac et de L'Isle-aux-Coudres. En effet, la STQ est soumise à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q., 2010, chapitre 20) et ses modifications subséquentes.

Vous trouverez ci-joint, le lien internet menant vers nos Rapports annuels de gestion des années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. L'information sur les bonis au rendement est disposée à la page 46 pour le Rapport annuel de gestion 2012-2013, à la page 41 pour celui visant les années 2013-2014 et 2014-2015.

<https://www.traversiers.com/fr/diffusion-de-linformation/documents-deposes-a-lassemblee-nationale/>

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c.A-2.1., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la

Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours